



# Appel à projet

Et si nos paysages retrouvaient leurs mares grâce à nous ?

Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) relance un appel à projet de création/restauration de mares.

## Pourquoi créer une mare ? ou restaurer l'existante ?

Les mares peuvent rendre plusieurs services et ainsi répondre à diverses problématiques :

- Assurer le développement de la biodiversité ;
- **Préserver la qualité de l'eau** grâce à sa capacité épuratrice ;
- Réduire les impacts des inondations en jouant le rôle de réservoir ;
- Jouer le **rôle d'îlot de fraîcheur** ;
- Renforcer les connexions écologiques favorables aux déplacements de la faune.



Travaux en cours à Sandrans en octobre 2025

## Qui peut candidater à cet appel à projet ?

Les propriétaires et exploitants le cas échéant, les sociétés agricoles ou non agricoles, les collectivités. Aucun reste à charge ne sera demandé au propriétaire **et/ou à l'exploitant**.

## Où créer une mare ?

En bord de parcelle, de rivière, le long d'un fossé... L'essentiel est qu'elle puisse être alimentée régulièrement par l'eau de pluie.



Exemple d'une création de mare réalisée à Birieux en 2023

Financé par :





## Comment s'établit le projet entre le candidat et le SRDCBS ?

- Définition du projet avec le SRDCBS : localisation de la mare, alimentation... ;
- **Signature d'une convention pour la création/restauration et l'entretien de la mare** ;
- Montage administratif assuré par le SRDCBS ;
- Travaux à **l'automne** si le projet est retenu.

## Quelle est la consistance des travaux réalisés par le SRDCBS ?

- Travaux sur la végétation environnante (**s'il y en a**) pour que la mare reçoive un minimum de lumière ;
- Creusage de la mare sur 80cm à 1m maximum ;
- Talutage des berges en pente douce pour que la faune puisse circuler ;
- Régalage des terres de curage à proximité immédiate du site ;
- **Clavage d'argile pour étanchéifier la mare** si besoin.

## A quel moment aura lieu la création/restauration ?

La création ou restauration de mare peut se faire à partir de la période d'**hibernation des amphibiens**, **c'est-à-dire** entre novembre et début mars.



Exemple post-travaux à Bains en 2023



### **Si vous êtes intéressé Contactez-nous !**

Eloi THOREL – Technicien rivières

☎ 07 54 38 30 13

✉ [technicien@srdcbs.fr](mailto:technicien@srdcbs.fr)

Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne  
Bords de Saône

☎ 04 74 55 20 47

✉ [accueil@srdcbs.fr](mailto:accueil@srdcbs.fr)

📍 7 Avenue Dubanchet, 01400 Châtillon-  
sur-Chalaronne

**SUIVEZ-NOUS !**  